



Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Avis public de consultation publique écrite
s'adressant aux personnes et organismes
désirant s'exprimer sur le projet de règlement
428-14

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 février 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a adopté le projet de règlement suivant :

- *Projet de règlement 428-14 intitulé : « Règlement numéro 428-14 modifiant le règlement no 428 de zonage, afin de permettre la garde d'animaux de ferme sur les terrains d'usage résidentiel à certaines conditions. »*

Ce règlement a pour objet :

- *Permettre la garde d'animaux de ferme sur les terrains d'usage résidentiel à certaines conditions.* Les terrains à usage résidentiel sont les terrains qui ne sont pas dans la zone agricole.

Un avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 14 avril 2021 et le 29 avril 2021.

Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville par la poste au 1350 chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville, Québec J0J 1B0 ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : dq@clarenceville.qc.ca

Notez que le projet de règlement peut être visualisé sur le site web de la Municipalité, sous l'onglet « Règlements municipaux ». Une copie pourra être également transmise si la demande est faite par courriel.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 14 avril 2021

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale



Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Public notice for a written public consultation to persons and organizations wishing to be heard on the draft bylaw 428-14

In accordance with the article 124 and following on the *Act Respecting Land Use Planning and Development*, during a regular meeting on February 2, 2021, the Municipal Council of Saint-Georges-de-Clarenceville adopted the following draft bylaw:

- Draft bylaw 428-14 entitled “*Bylaw number 428-14 modifying zoning bylaw number 428 to allow the keeping of farm animals on residential land under certain conditions.*”

The purpose of the bylaw:

- *To allow the keeping of farm animals on residential land under certain conditions. Residential use land are not in the agricultural land zone.*

Notice is hereby given for written public consultation to be held between April 14th and April 29th 2021.

During the written public consultation, citizens are invited to send their written comments to the Municipality of Saint-Georges-de-Clarenceville by mail to 1350 Middle Road, Saint-Georges-de-Clarenceville, Quebec J0J 1B0 or by email to the following: dg@clarenceville.qc.ca

Note that the draft bylaw may be viewed on the Municipality’s website under the folder “Règlement municipaux”. A copy can also be sent by email if the request is made by email.

Given in Saint-Georges-de-Clarenceville, on April 14th, 2021

Sonia Côté
Sonia Côté
General Manager